

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 709-6 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 3 juillet 2017.

Ces règlements sont entrés en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville soit le 18 juillet 2017.

Toute personne peut les consulter aux heures de bureau du soussigné à l'hôtel de ville, au 175, rue Sainte-Anne, Varennes.

Donné à Varennes, ce 8 août 2017.

La conseillère juridique et greffière adjointe,
Me Johanne Fournier